

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUILLET 2004

Étaient présents tous les Conseillers à l'exception de Mme A. MATHIEU, Mme C. BOYER, M F. HUMBERT représentés.

Aménagement esthétique des réseaux électriques du Pont de l'Aigubelle.

Le Maire rappelle que dans cadre des travaux d'aménagement de la traverse il était prévu de déposer un poteau béton et d'enfouir les lignes.

Il présente au Conseil le dossier correspondant établi par le Syndicat d'Énergies de la Drôme et la dépense prévisionnelle qui s'élève pour la part communale, à 1 954.05 €TTC, la récupération de la TVA par le maître d'ouvrage étant de 1 720.95 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet établi par le SDED , maître d'ouvrage de l'opération, et donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Le 2^e Adjoint, présente un dossier au sujet de la **mise aux normes des panneaux de basket_** (près de la piscine).

Des devis ont été demandés et le montant de la dépense s'élève à :
fourniture de l'ensemble des panneaux

	1336.12 €HT
- pose des panneaux :	1440.00 €HT
- test-diagnostic sécurité :	485.00 €HT

Soit un total de 3261.12 €HT (3900.30 €TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de remplacer ces panneaux et demande auprès du Conseil Général de la Drôme une subvention aussi élevée que possible ainsi que l'autorisation d'entreprendre les travaux avant attribution de cette subvention.

Convention avec le Val d'Oule :

Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré le notaire à ce sujet. S'agissant de droit administratif il rencontrera dans quelques jours un juriste du Conseil Général à Valence, avec le Directeur du Val d'Oule. Le Conseil sera informé en temps utile.

Chauffage au bois déchiqueté

Le délégué à l'électrification, M Abel MAHON, informe le Conseil de la réunion à laquelle il a assisté avec le Maire et un représentant du Syndicat d'Énergies de la Drôme. Une étude gratuite a été

décidée. Ce projet concerne le chauffage de divers bâtiments communaux.

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2004

Représentés : M. R. LAUDET et M. M. LOMBARD.

Ligne de crédit auprès de la Caisse d'Épargne pour les travaux de la traverse.

Il convient d'ouvrir une ligne de crédit de 200 000 € pour financer les travaux de la Traverse du village. Cette somme est prévue au budget 2004.

Trois banques ont été consultées, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche qui lui paraît la plus avantageuse et autorise le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt.

Pont du Clareau dit Benoît.

La Direction Départementale de l'Équipement a établi l'avant projet et chiffré le coût de reconstruction du Pont, le montant s'élève à 238 000 € TTC sans tenir compte des mesures de circulation à prendre pendant les travaux et qui s'avèrent très onéreuses car difficiles à réaliser. Le coût total peut donc être estimé à environ

260 000 €TTC (soit 217 391 €HT). Le Maire rappelle que ce pont constitue l'unique accès à 3 maisons d'habitation, à une ferme exploitée par un couple de jeunes agriculteurs (avec deux enfants scolarisés au village), à deux aires naturelles, à un massif forestier. Le chemin communal serait utilisé en cas d'incendie. Par ailleurs de nombreuses personnes utilisent ce chemin (promeneurs, chasseurs...). Le Maire rappelle que toute autre possibilité est exclue après consultation des techniciens et experts et que les diagnostics effectués concluent sur un état de précarité de l'ouvrage existant et sur les risques qu'il occasionne à ses utilisateurs. Il rappelle également que la responsabilité de la commune et la sienne pourraient être engagées en cas d'accident. En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'Avant projet sommaire qui lui est présenté.

Demande de subventions exceptionnelles : Pont du Clareau et piscine municipale.

Le Maire explique que la commune est aujourd'hui confrontée à deux importants dossiers qu'elle n'avait pas prévus :

- un pont à reconstruire suite à l'action de l'ancien propriétaire et aux expertises qui ont eu lieu, Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la vente de ce véhicule qui n'aura plus d'utilité sur la commune et charge le Maire de négocier cette vente.

- une piscine avec pataugeoire très ancienne (plus de 40 ans) à mettre aux normes et dont le fonctionnement est aléatoire.

Il demande au Conseil l'autorisation de solliciter des subventions aussi élevées que possible pour faire face aux obligations de la commune. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Suite à des analyses effectuées le 9 août le Maire a décidé de fermer la pataugeoire. La DDASS (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et sociale) a indiqué qu'elle demanderait la fermeture de ce bassin en l'état (en absence de mise en place du circuit de traitement de l'eau). Des représentants du Conseil général, de la DDASS et de Jeunesse et Sports se sont rendus sur le site avec des membres du Conseil. Une étude de faisabilité est en cours. Un cabinet et une société spécialisée dans le traitement de l'eau ont été rencontrés à la piscine et à la pataugeoire avec la commission concernée.

Indemnité de gestion des comptables du Trésor.

Le Conseil approuve à l'unanimité le paiement des indemnités de gestion 2004.

Modification des statuts de la Communauté des Communes du Diois.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté des Communes du Diois pour la réalisation d'une zone d'activité sur la commune de Châtillon en Diois.

Indemnité d'Administration et de Technicité

Le Conseil approuve à l'unanimité l'application de la prime IAT en remplacement de la prime PTETE (Prime Technique de l'Entretien, des Travaux et de l'Exploitation) instaurée en mars 2003.

Emploi Jeune.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été créé un poste emploi jeune d'animateur de centre de loisirs. Ce poste est vacant depuis le 15 mai 2004 et une candidature a été retenue. La candidate est diplômée BEATEP, cette formation n'a pas l'équivalence BAFD devenue obligatoire à l'exercice de la direction du centre de loisirs. Le Maire propose la prise en charge financière du coût de la formation qui est acceptée à l'unanimité par le Conseil.

Vente du camion incendie CCF 2000.

La commune possède un camion incendie CCF 2000 qui va être réformé et remplacé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Vente des pompes de l'ancien camion incendie.

Le Maire informe le Conseil qu'il a été contacté par un particulier qui souhaite acquérir les deux pompes de l'ancien camion incendie Lafly de la commune. Ces pompes n'ont plus d'utilité. Considérant que cet acquéreur possède déjà le camion Lafly qu'il restaure, qu'il contribue à valoriser le patrimoine incendie, et après avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours et du Chef de Corps de la commune, le Maire propose de vendre ces pompes pour un montant de 30 € chacune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Jardin du Fort :

Le Maire demande au Conseil s'il est toujours d'accord pour l'acquisition du jardin du Fort. Le Conseil donne son accord et accepte que les démarches soient poursuivies.

Traverse du village :

Le 2^e Adjoint fait état des travaux.

Choix et implantation du mobilier urbain : Le Conseil souhaite attendre la fin des travaux pour choisir et installer le mobilier urbain. Ce choix sera effectué en fonction du comportement des usagers.

Dans le cadre du réaménagement de la Place du Pont les arbres gênants et potentiellement dangereux seront coupés et d'autres replantés. Une discussion s'engage sur l'emplacement des poubelles.

Marché.

Le Maire rappelle au Conseil que le marché a été mis aux normes pour le 1^{er} janvier 2000 conformément à la nouvelle réglementation et qu'un accord avait été donné par la Chambre de Commerce et de l'Industrie avec une dérogation pour traiter le problème des eaux usées en même temps que la réhabilitation de la Place du Pont. Ces travaux sont en cours. Le règlement est en voie d'établissement avec l'aide de la Préfecture.

Informations diverses.

Le Maire informe de la vente de l'usine électrique appartenant à M. BRUGIERE. L'acquéreur devrait la remettre en état de fonctionnement. Le Maire informe le Conseil de son souci de voir le poste source EDF de la Pattaque saturé par le projet éolien de Buis, ce qui pourrait empêcher le projet de remise en service d'une des plus vieilles chutes

hydrauliques de se réaliser. Il a demandé officiellement à EDF de lui faire savoir si le risque était réel et attend une réponse écrite. Le Syndicat d'Énergies de la Drôme a été informé de cette inquiétude.

Suite au déménagement des casiers devant l'ancienne épicerie Tortel un trottoir et un passage pour piétons seront aménagés sur la Paravende afin d'assurer la sécurité des enfants de l'école.

Le Maire fait part de la réorganisation des administrations et services publics (Poste, Gendarmerie, SNCF, Télécoms, DDE, ONF...). Il fait état d'un problème de télécommunication sur la commune d'Establet qui a duré quelques jours et privé le village de toute liaison avec l'extérieur. Le Conseil Municipal reste vigilant et apporte son soutien à la défense des services publics.

Le Maire informe des remerciements de diverses associations pour l'attribution de subventions (Resto du Cœur, Entre aide Dioise, lutte contre le cancer).

Le Maire informe le Conseil que le poste emploi jeune du Plan d'eau sera prolongé jusqu'à la fin de l'année grâce à l'intervention du Conseil Général.

Il sera demandé une aide auprès du Conseil Régional pour que la Mairie devienne point public.

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2004

Étaient représentés : M. F. HUMBERT , M. A. MAHON et M. M. LOMBARD.

Le Maire donne la parole à Mademoiselle MONTAGNE nouvelle Directrice du Centre de Loisirs qui fait part des projets d'animation pour les vacances de février : séjour d'une semaine à la montagne pour les adolescents et une semaine « danses Brésiliennes » pour les plus jeunes.

Mademoiselle MONTAGNE se retire de l'assemblée.

Le Maire propose que le conseil délibère sur les propositions de la Directrice du Centre de Loisirs. Le Conseil donne son accord pour le projet de séjour en montagne si le nombre de participants est suffisant. Le Conseil vote à l'unanimité les tarifs du Centre de Loisirs de l'activité « danses Brésiliennes ».

Convention avec le Val d'Oule :

Le Maire donne ensuite la parole à M. G SZOSTAK qui expose la situation actuelle du Centre du

Val d'Oule. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'aux fins de se mettre en conformité avec les dispositions légales, la commune doit pour confier la gestion de son Centre de vacances appliquer en amont la procédure de Délégation de Service Public (DSP). Dans cette attente et afin d'établir la procédure il convient de signer une convention d'occupation temporaire, à titre précaire, du domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité (Mr SZOSTAK ne prend pas part au vote), de fixer la redevance annuelle à un montant de 12 195 € (douze mille cent quatre vingt quinze euro) à partir de 2005. En conséquence les délibérations suivantes deviennent caduques au 31 décembre 2004 :

Du 2/4/1992 et convention du 18/11/1991 concernant le loyer annuel du préfabriqué,

Du 29/4/2004 concernant le loyer annuel du plannétarium

Du 25/3/2004 concernant le loyer annuel de la Souste

Du 11/4/1997 concernant les jours d'utilisation de la salle polyvalente.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention d'occupation temporaire et accepte d'entamer la procédure de délégation de Service Public.

Convention avec le SATESE (Service Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention.

Convention avec le Centre de Gestion de la Drôme :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du code du Travail et de la réglementation, les collectivités sont contraintes d'organiser clairement la prévention des risques professionnels, dans un objectif plus général de maîtrise de l'absentéisme voire de qualité des services rendus au public. Cette réglementation nécessite notamment de : désigner un ACO (Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail) ; proposer un règlement de travail en sécurité ; engager une démarche d'évaluation des risques professionnels, formalisée dans le cadre d'un « Document Unique » (décret du 5/11/2001 s'imposant à toutes les collectivités). Le Centre de Gestion propose de nous accompagner dans cette démarche en soumettant une convention. Le Conseil accepte à l'unanimité.

L'ingénieur conseil a rappelé les normes au ni-

veau de la sécurité au travail (garde corps à plus de 3 mètres...)

Remboursement des frais de déplacement des Agents :

Le Conseil décide à l'unanimité de rembourser les frais de déplacement aux Agents lors de leur formation.

Recensement 2005 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la population de la commune sera recensée en janvier et février 2005 et qu'il convient de recruter un agent recenseur et un coordonnateur communal. Il rappelle l'importance de cette opération qui conditionne les dotations financières de la commune (elles sont calculées sur le nombre d'habitants). Les données sont confidentielles.

Révision annuelle de loyer :

La révision annuelle de l'appartement situé au-dessus du Syndicat d'Initiative est approuvée à l'unanimité.

Emprunt pour la Traverse du Village :

Le Conseil à l'unanimité décide de contracter un emprunt à taux fixe avec amortissement anticipé de 55000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

Bacs à fleurs :

Suite à la réfection de la traverse dix bacs à fleurs en béton ont été supprimés, un particulier désirerait les acquérir. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de vendre le bac 30 €

Services publics :

Le Maire a souhaité un débat sur ce sujet. Il fait part, à nouveau, au Conseil des menaces qui pèsent sur les services publics en général et en particulier dans les régions de montagne dont on ne ferait qu'accélérer la désertification. Il estime qu'on a atteint le seuil de l'inacceptable. Il demande au conseil de s'exprimer à ce sujet et à chacun de définir sa position.

A l'unanimité le Conseil se range derrière le Maire pour défendre et assurer le maintien des services publics, en utilisant les moyens appropriés. La population sera associée et sollicitée en cas de nécessité.

QUESTIONS DIVERSES :

Traverse : M. J DULIEU donne le compte rendu des travaux :

la tranche ferme est terminée et la réception des travaux a eu lieu,

le Conseil Municipal devra choisir courant janvier le mobilier urbain (la pose sera échelonnée dans le

temps).

Une réserve a été mise sur les caniveaux centraux qui seront déposés, remplacés pour certains, et reposés.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de laisser les **colonnes de verres, papiers, corps creux** sur le parking de la Genine.

Les **acquisitions foncières**, sur la Genine, ont été obtenues à l'amiable (chicane, mur...). La commune remercie les propriétaires.

Eclairage public : la 2^{ème} tranche des travaux (sortie nord et sud du village) fera l'objet d'une nouvelle consultation d'entreprise.

Basse tension alimentation : les conventions avec les riverains sont en cours de signature.

Enfouissement de la ligne France Télécom de l'entrée sud du Village : un dossier chiffré est attendu ainsi qu'un plan de financement.

Arbres malades : après constat de spécialistes agissant pour le Préfet : 3 peupliers du Pallis seront coupés par la DDE en février, à ras le sol pour les faire recéper, ce qui fera gagner 2 à 3 ans sur une nouvelle plantation. 3 tilleuls malades et risquant de tomber seront abattus sur la Genine. Le Maire rappelle au Conseil qu'une vingtaine de tilleuls sera plantée sur la Genine (côté droit en allant sur Nyons). Les tilleuls crevés à l'entrée sud ont été remplacés.

Voirie communale : la réunion cantonale a eu lieu, la dotation de voirie (FDAC) pour la commune s'élève à 33800 € pour 2005. Le FDAC patrimoine a été presque doublé : le remplacement des fenêtres des écoles, l'aménagement futur du jardin du Fort (en cours d'acquisition) et la réfection (extérieure) des WC de la place du Pont, ont été programmés.

Opération façades : Le 1er Adjoint fait le point sur l'opération façades, le Conseil approuve à l'unanimité la modification d'une subvention pour un particulier suite à une erreur de calcul.

L'opération sera clôturée le 31/12/2005.

Syndicat d'Initiative : Le 1er Adjoint indique que les travaux devraient reprendre prochainement pour l'installation du chauffage.

Urbanisme : le notaire chargé de la succession MOUTIN a demandé la prorogation de l'arrêté de péril, le Maire informe qu'il a été prolongé de 6 mois.

Le Maire informe le Conseil de projets sérieux qui devraient grandement améliorer le problème du logement sur le village (neuf et ancien). Ces

projets sont activement soutenus par la Mairie. Des accords de principe ont été obtenus et des négociations sont en cours.

Mur de la calade des Escondailles : une partie du mur a été réparée, M ANDERSON a été informé de l'urgence de réparer l'autre partie avant qu'une procédure ne soit engagée.

Zonage assainissement : les sondages ont été effectués, les résultats seront donnés dans les prochains jours.

Plan d'eau : l'emploi de M. BLANCARD a été reconduit pour un an à mi-temps à partir du 1^{er} janvier 2005 avec une participation financière de Conseil général. Les participations communales n'augmenteront pas en 2005. Un sondage a été effectué l'été dernier auprès des vacanciers fréquentant le plan d'eau : il ressort que le site doit être maintenu à l'état naturel .

Ecole : Le Maire donne le compte rendu du dernier conseil d'école. Il est demandé à la commune un accord de principe pour une participation de 600 € afin de financer une partie du voyage scolaire des maternelles. Le volet des toilettes de l'école primaire devra être remplacé. Des thermostats seront installés sur les radiateurs du bâtiment de la mairie ainsi qu'à la caserne des pompiers. La peinture des toilettes est envisagée pour l'été prochain . Un râtelier à vélo est demandé pour la maternelle. Le remplacement des fenêtres des écoles (9) est programmé.

Piscine et Pont « dit Benoît » : le Maire donne lecture de courriers reçus du Conseil Général au sujet de la demande de subventions exceptionnelles pour les travaux de réhabilitation de la piscine et du Pont « dit Benoît ». Les dossiers suivent

leur cours. Des devis ont été établis pour les travaux de la piscine après consultation de cabinets d'études.

Informations diverses :

Les peintures intérieures du Val d'Oule sont en train d'être refaites.

Les rejets d'eau de la station d'épuration sont de très bonne qualité (suite aux analyses). Le SATESE remarque que « l'exploitation et l'entretien des ouvrages sont sérieux et réguliers » (ce travail est effectué par les employés communaux).

En l'absence excusée du Délégué, le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme : téléphonie portable, ADSL (couverture d'ici 2007) et les nouvelles compétences du Syndicat.

La Motte fait partie du périmètre d'étude du Parc Naturel Inter-Régional des Baronniees.

Les pneus usagés seront bientôt récupérés à la déchetterie.

Camion CCF 2000 du centre de secours : le Maire ouvre devant le Conseil les plis contenant les propositions d'acquisition du camion des pompiers CCF 2000. Le Conseil retient la meilleure proposition qui est de 2562.31 €



Cérémonie du 11 novembre 2004, photo Michel Munier